

MOTION**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour une mise au concours public des postes de magistrats élus de l'ordre judiciaire (14.03.2006) 1.063**

Les élections judiciaires sont traditionnellement au centre d'âpres tractations politiques. Elles ont provoqué nombre de psychodrames au Grand Conseil. C'est dire que dans l'intérêt d'une bonne justice, il convient de rechercher tout ce qui peut contribuer à apporter un peu de sérénité et de sérieux dans le choix des magistrats de l'ordre judiciaire.

Dans ce sens, il n'est guère convenable que des candidatures de dernière minute soient encore recevables le jour même de l'élection, ne serait-ce que parce que le Parlement, par sa Commission de Justice, n'est alors pas en mesure de jouer pleinement son rôle de préparation.

Le Parlement fédéral l'a bien compris puisque les postes de juges dans les divers tribunaux fédéraux sont aujourd'hui systématiquement mis au concours public, avec évidemment un délai pour faire acte de candidature auprès de la Commission des affaires juridiques.

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à s'inspirer de ce modèle et à proposer la création d'une base légale imposant, préalablement à l'élection des magistrats élus de l'ordre judiciaire (juges cantonaux, juge d'instruction cantonal, procureurs), une mise au concours au Bulletin officiel assortie d'un délai pour faire acte de candidature auprès de la Commission de Justice.

Sion, le 14 mars 2006
(09h00)

Groupe UDC/SVP, par
Jean-Luc Addor, député